

CONCOURS PHOTO D'ARCHITECTURE - T'AS VU MA VUE ? - JNA 2025 -



SOMMAIRE -

Introduction / p.3

Article 1 : Inscription et conditions de participation / p.3

- Dates et modalités d'inscription
- Séance « Archi&photo »
- Dossier thématique
- Exposition

Article 2 : Caractéristiques des photographies / p.4

- Nombre
- Support et format
- Caractéristiques de la photographie

Article 3 : Modalités de rendu des photographies / p.5

Article 4 : Composition et délibération du jury / p.5

Article 5 : Récompenses / p.6

Article 6 : Remise des prix / p.6

Article 7 : Gestion des données / p.6

Annexes / p.7

Annexe 1 : Formulaire d'inscription (établissements scolaires)

Annexe 1bis : Formulaire d'inscription (étudiant-es ENSAG-ENSAL)

Annexe 2 : Demande de séance « Archi&photo »

Introduction

Depuis 2024, la Maison de l'Architecture de l'Isère, avec le soutien de la DRAC AuRA, organise un concours photo suivant le thème des Journées Nationales de l'Architecture. Ce concours est destiné aux élèves des collèges et des lycées (toutes séries) des départements de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Haute Savoie, de la Savoie et du Rhône, et aux étudiant-es de l'ENSA Grenoble et Lyon, et est réalisé en collaboration avec les Maisons de l'Architecture des six départements concernés.

Le thème de l'édition 2025 est « *Architectures du quotidien* ». Cette thématique met l'accent sur des réalisations architecturales souvent perçues comme « banales », mais qui pourtant façonnent notre quotidien et le cadre de vie de chacun-e. Si toutes et tous évoluons au milieu, dans, autour d'architectures, nous n'y prêtons pas forcément une attention particulière. Ce concours photo a l'ambition d'amener les participant-es à ouvrir les yeux sur leur quotidien bâti, faire un pas de côté et le re-découvrir en développant un regard critique. Aiguiser son regard, porter une attention nouvelle et particulière à son cadre de vie, c'est remettre l'architecture au centre de nos vies, car elle est l'affaire de tous-tes.

Cette année le concours photo s'inscrit dans le cadre de la célébration du bicentenaire de la photographie qui se déroulera de septembre 2026 à septembre 2027.

Article 1 : Inscription et conditions de participation

Les participant-es (élèves et leurs encadrant-es, étudiant-es), sont invité-es à explorer, analyser et mettre en valeur une architecture de leur quotidien par la photographie. Toute architecture du quotidien peut faire l'objet de photos : établissements scolaires, logements, établissements culturels de proximité (bibliothèque, médiathèque, musée...) et tout autre ouvrage d'architecture. La prise de photos peut être faite à l'extérieur comme à l'intérieur. L'espace public (rue, place, ...) à son échelle urbaine rentre à plein titre dans les sujets photographiables.

Dates et modalités d'inscription

Le concours s'adresse aux classes de collège et de lycée (toutes séries) des départements de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Haute Savoie, de la Savoie et du Rhône. Les étudiant-es de l'ENSA Grenoble et Lyon sont également invité-es à participer à ce concours.

L'inscription au concours est gratuite.

Le formulaire d'inscription est joint au présent règlement en annexe n°2.

Les inscriptions sont à envoyer par mail à la Maison de l'Architecture de l'Isère, à l'adresse :

contact@ma38.org // tel : 04 76 54 29 97

Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant jusqu'au 19 décembre 2025.

Séance « Archi&photo »

Si une classe de collège ou lycée et son/sa enseignant-e le souhaitent, un-e architecte intervenant-e peut animer une séance « Archi&photo » pour la classe inscrite, de la durée de 1h. Cette séance se déroule en dehors du collège, dans la ville de référence pour chaque département (Grenoble, Die, Chambéry, Lyon, Annecy)¹, avec l'appui des Maisons de l'Architecture locales. La séance est gratuite pour la classe², hors déplacements. La demande doit être faite à la Maison de l'Architecture de l'Isère (formulaire de la demande en annexe n.2) et doit être validée avant le début de l'intervention. La Maison de l'Architecture de l'Isère met ensuite l'enseignant-e en lien avec la Maison de l'Architecture locale et/ou l'intervenant-e architecte.

Le formulaire de demande de la séance « Archi&photo »

est joint au présent règlement en annexe n°2.

Il est à envoyer en même temps que votre inscription, par mail à l'adresse :

contact@ma38.org // tel : 04 76 54 29 97

Dossier thématique

Pour aider les enseignant-es à aborder le thème « Architectures du quotidien », un dossier de références est envoyé une fois l'inscription de la classe validée.

Exposition

Toutes les photographies remises seront affichées à la Maison de l'Architecture de l'Isère lors d'une exposition de restitution, à l'occasion des JNA 2026 (en octobre 2026).

Article 2 : Caractéristiques des photographies

Nombre

Chaque classe ou étudiant-e participant-e s'engage à envoyer à la Maison de l'Architecture de l'Isère une seule photographie en format numérique ET papier (voir article 3), accompagnée d'un texte descriptif et d'un titre.

¹ La séance « Architecture et photo » n'est pas réalisable en Ardeche.

² Dans la limite de 10 classes par département.

Support et format

La photographie doit être envoyée au format numérique (300 dpi - 2480 X 3508 pixels) et papier (impression sur papier photographique). Le format de l'impression doit être 210 x 297 mm (A4 horizontal ou vertical au choix).

Caractéristiques de la photographie

La photographie peut être couleur ou noir et blanc.

Les photomontages sont interdits.

Article 3 : Modalités de rendu des photographies

Les photographies seront à rendre, avant fin avril 2026 :

- en format numérique (300 dpi - 2480 X 3508 pixels), à l'adresse contact@ma38.org
- en format papier (A4, impression sur papier photographique) par poste (envoi sans signature) à la Maison de l'Architecture de l'Isère (4 place de Bérulle, 38000 Grenoble). L'enveloppe contiendra : une copie du formulaire d'inscription (annexe n°1), la photographie imprimée sur papier photographique, un texte expliquant la photographie (titre, réflexion sur le thème du concours, description, approche), une enveloppe pré-affranchie au poids de la photographie (si l'enseignant-e ou l'étudiant-te veut récupérer la photo à la suite de l'exposition).

Article 4 : Composition et délibération du jury

Les participant-es seront répartis-es en trois catégories :

- Catégorie 1 : Collèges
- Catégorie 2 : Lycées
- Catégorie 3 : ENSA

Le jury aura lieu à la Maison de l'Architecture de l'Isère au mois de mai 2026. Il sera composé d'architectes, de professionnel·les du bâtiment, des partenaires DRAC, DAAC, Maisons de l'Architecture.

Le jury sera chargé :

- d'examiner les photographies et les textes ;
- de procéder au classement des photos et de désigner un-e lauréat-es dans chaque catégorie.

Les photographies seront jugées selon les critères suivants :

- la pertinence au thème ;

- l'originalité / la recherche de concept ;
- la qualité de la production / l'investissement des participant-es.

Les lauréat-es seront annoncé-es en juin 2026.

Les décisions du jury sont incontestables et irrévocables. En participant, toutes les règles nommées sont acceptées sans réserve. Le jury s'accorde le droit de faire des prix ex-aequo ou de créer une catégorie spéciale s'il l'estime nécessaire et justifié.

Article 5 : Récompenses

Dans chaque catégorie, une photo sera récompensée par un prix.

Les lauréat-es recevront un sac de cadeaux (ouvrages et/ou jeux d'architecture et photographie)

Les lauréat-es ne pouvant pas participer à la remise de prix doivent récupérer leurs cadeaux à la Maison de l'Architecture de l'Isère. Aucun cadeau ne pourra être envoyé par la poste.

Toutes les photographies remises seront affichées à la Maison de l'Architecture de l'Isère lors d'une exposition de restitution, à l'occasion des JNA 2026 (en octobre 2026).

Article 6 : Remise des prix

La remise des prix fera l'objet, d'un évènement festif à la Maison de l'Architecture de l'Isère, dans le cadre de l'exposition des photos lors des JNA 2026. Les enseignant-es responsables des classes participantes et les étudiant-es participant-es seront informé-es des dates et horaires de ces manifestations.

Article 7 : Gestion des données

Les données des participant-es au concours ne seront pas communiquées.

ANNEXE 1 : Formulaire d'inscription collège / lycée

Date limite d'envoi : 19 décembre 2025

Je soussigné(e), enseignant-e référent-e dans l'établissement, inscrit..... classe(s)³ de mon établissement au concours photo « T'as vu ma vue », organisé par la Maison de l'Architecture de l'Isère et ses partenaires. Je déclare avoir pris connaissance des conditions de participation pour le concours.

Adresse de l'école et coordonnées du/de l'enseignant-e référent-e (adresse e-mail et numéro de téléphone nécessaires) :

.....
.....

Détails de la / des classe(s) participant(es)

Catégorie ⁴	Niveau	N.élèves	Nom enseignant-e

Date / Signature

.....
.....

³ Nombre de classes

⁴ catégorie 1: collège ; catégorie 2: lycée

ANNEXE 1bis : Formulaire d'inscription étudiant-e ENSAG -ENSAL

Date limite d'envoi : 19 décembre 2025

Je soussigné(e), étudiant-e dans l'établissement
....., je m'inscris au concours photo «T'as vu ma
vue » , organisé par la Maison de l'Architecture de l'Isère et ses partenaires. Je déclare avoir pris
connaissance des conditions de participation pour le concours.

Adresse de l'école et coordonnées personnelles (e-mail et numéro de téléphone nécessaires) :

.....
.....

Date / Signature

.....
.....

ANNEXE 2 : Demande de séance « Archi&photo »

Date limite d'envoi : 19 décembre 2025

Dans le cadre du concours photo «T'as vu ma vue », je souhaite faire profiter ma/ mes classe(s) d'une séance « Archi&photo ». Je m'engage à faire prendre en charge à mon établissement le déplacement vers la ville de référence pour la réalisation de cette séance (Annecy, Chambéry, Die, Grenoble ou Lyon).

Ville de référence :

.....

Nom et adresse de l'établissement :

.....

Département :

.....

Nombre de classes et niveau :

.....

Période d'intervention souhaitée (préciser le ou les mois possibles)

.....

Nom et contact de l'enseignant-e

.....

Date / Signature

.....

.....